

CONTRAT VOLAILLE

JUST AMAP PORTE
(association pour le maintien de l'agriculture Paysane)

Contrat à compléter en 2 exemplaires : un pour le producteur, un pour vous

PERIODE DU : 7 OCTOBRE 2011 AU 02 MARS 2012

Le présent contrat est passé entre :

Le consommateur membre de l'AMAP de Saint-Just dont le correspondant est : HENAF Gildas (06.21.78.52.80) contact@justamapporte.net
Et l'EARL Au champ du coq représentée par Mme POULY Chantal – Le Teillac – 35550 SAINT-JUST – tel 06.64.86.34.22 et 02.99.72.65.57

LE TITULAIRE

M. Mme ou Mlle				
Demeurant				
N° téléphone	N° Mobile	Courriel

CONTENU DU CONTRAT

Le présent contrat est passé entre le consommateur et le producteur pour l'approvisionnement mensuel de volaille du 7 octobre 2011 au 2 mars 2012
Le producteur s'engage à exercer son activité dans le respect de la Charte des AMAP : qualité sanitaire des produits respect de la biodiversité et de l'environnement.

Le consommateur et le producteur doivent respecter la charte des AMAP présente sur le site : <http://amap-france.fr>

La livraison des volailles aura lieu le premier vendredi de chaque mois

La distribution aura lieu le vendredi sous le préau de la salle des fêtes de Sant-Ganton de 17h30 à 19h00

LA VOLAILLE

Les poulets et les pintades sont élevés sur le principe de l'agriculture biologique (label AB)

Sur la période du contrat, certaines distributions pourront ne pas être assurées (condition météo, difficultés ponctuelles, jours fériés, congés...). Le producteur en informera les coordinateurs aussi vite que possible et au moins une semaine avant. Un décompte du nombre de distribution sera assuré par les coordinateurs. Le bilan en sera présenté lors de l'AG ordinaire de l'AMAP.

ENGAGEMENT

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour la période allant du 07 Octobre 2011 au 2 Mars 2012 (soit 6 mois) pour une volaille au minimum par mois.

Les chèques correspondants à la commande du mois seront remis au producteur au moment de l'engagement avec le présent contrat : ils seront remplis à l'ordre de « EARL Au champ du coq », et encaissé au début de chaque mois suivant la livraison. Il est demandé un chèque par mois.

Tout engagement intervenant après la première date de livraison est possible. Le titulaire du contrat s'engagera pour le nombre de mois restant jusqu'au 2 mars 2012

Le prix du kilo du poulet est de **8,80€**, la pintade **9,65€**

Le poulet est proposé soit entier, soit découpé : préciser sur la ligne en inscrivant un D pour le poulet découpé, après la quantité désirée

CONTRAT	Prix (environ)	07 Oct	04-Nov	02-Dec	06-Janv	03-Fev	02-Mars
Poulet Petit 1,5 Kg environ	13 €	/	/	/	/	/	/
Poulet Moyen 1,7 Kg environ	15 €	/	/	/	/	/	/
Poulet Gros 2 Kg environ	18 €	/	/	/	/	/	/
Pintade 1,4 Kg environ	14 €	/	/	/	/	/	/
	Total €						

UNE REGULARISATION SE FERA AU MOIS DE MARS, PAR REGLEMENT DU SOLDE EN FONCTION DU PRIX ET DU POIDS REEL LIVRE

L'Adhésion annuelle à JUST AMAP PORTE de 10 € est obligatoire. Elle concerne l'ensemble des activités

ENGAGEMENT DES PARTIES

Le producteur

Je soussignée, Chantal Pouly, déclare avoir pris connaissances des obligations qui m'incombent, notamment les respect de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

Date et signature

Le titulaire :

Je soussigné(e), _____ déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, du respect de la charte des AMAP, confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur

Date et signature